

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle Cutullic de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

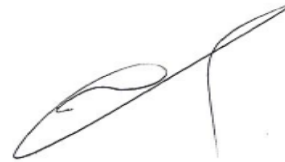
Arrêté le 6 juillet 2023

Mis en ligne le 6 juillet 2023

Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé



Le Président,
MOREZ Yannick



Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur LAMANT Teddy, Madame PACAUD Dorothée, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Madame VALLEE Ginette, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur DEVILLE Thierry qui a donné pouvoir à Madame COUET Sabine, Madame BOUREL Mélissandre qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Monsieur TOURET Eric qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Secrétaire de séance : Monsieur GENTES Hervé.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 27 – Pouvoirs : 8 – Votants : 35



Le Procès-Verbal du conseil du 20 avril 2023 a été adopté à l'unanimité



DEL2023-082 BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2019-2022

L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Veillez donc trouver ci-dessous le bilan de ces opérations :

I – LES ACQUISITIONS IMMOBILIERES

COMMUNE	ADRESSE	REF_CAD	SURFACE M ²	VENDEUR	PRIX TTC	AFFECTATION	DATE_ACTE
ST BREVIN LES PINS	Avenue des 20 Moulins	YA140	73	SARL LA GUERCHE	7 300,00 €	élargissement rue des Fruchaux	29/06/2021
ST BREVIN LES PINS	Rue de la Gendarmerie	YA129-162-164-165	6 658	Commune de ST Brevin les Pins	300 000,00 €	caserne de gendarmerie	04/10/2022
ST BREVIN LES PINS	Chemin des Pinluettes	BX288	4 547	Commune de ST Brevin les Pins	113 675,00 €	activité économique	13/12/2022

II – LES CESSIONS IMMOBILIERES

COMMUNE	ADRESSE	REF_CAD	SURFACE M ²	ACQUEREUR	PRIX TTC	AFFECTATION	DATE_ACTE
ST VIAUD	Les Bois Roches ZA Estuaire Sud	AD213	901	SCI GUILLON BOUTRY	16 073,84 €	Microcrèche	17/01/2019
ST VIAUD	Les Bois Roches ZA Estuaire Sud	AD210	1 115	SCI OJ IMMO	19 892,00 €	entreprise de maçonnerie	07/02/2019
ST BREVIN LES PINS	Tranche 1 ZAC Guerche	YE17-18-19	28 870	SPL LAD	133 850,84 €	Concession ZAC Guerche	10/12/2019
ST VIAUD	Les Bois Roches ZA Estuaire Sud	AD214	1 414	Association Croix Rouge	25 225,76 €	stockage et bureaux	05/03/2020
ST PÈRE EN RETZ	La Hurline La Basse Blottière Le Grand Quarteron	YD104-108 AL 68	4 015	SCCGLG	90 137,00 €	Auto école	30/06/2020
ST VIAUD	Les Bois Roches ZA Estuaire Sud	AD215	939	Sebattin BOZBEK	16 751,76 €	Bureau et stockage	29/10/2020
ST VIAUD	5747 rue du Capitaine Paul Leroy Pièce du Moulin Vert	AD98-100-102-104	10 585	SAS ILOVIK	0,83 €	Immobilier d'entreprises Levée d'option à la fin du crédit-bail	30/12/2020
ST VIAUD	Les Bois Roches ZA Estuaire Sud	AD220	4 073	SCI GUILLERME	72 662,00 €	Box et stockage	14/01/2021

ST VIAUD	Les Bois Roches ZA Estuaire Sud	AD224	5 969	SCI SEVA	106 487,00 €	système plateforme en mer	21/12/2021
ST VIAUD	Pièce du Moulin Vert	AD56	1 081	SCI PAPILLON IMMO	3 000,00 €	parking	28/06/2022
ST BREVIN LES PINS	Quarteron du Grand Champ (Guerche Sud)	YE486-487- 488	522	SAS NAUTIDEO	21 412,44 €	extension atelier production Nautipark	26/07/2022
ST PÈRE EN RETZ	La Hurline La Basse Blottière Le Grand Quarteron	YD 92-YD 96 YH 134-YH 136	2 144	SY2B	52 335,00 €	Activités économiques	19/05/2022
ST PÈRE EN RETZ	La Hurline	YH172	2 747	BEZIER IMMO	67 054,00 €	Activités économiques	25/07/2022
ST VIAUD	2 Impasse des Aérostats	AD189	1 182	Société LOWENZA (ECPR)	21 086,88 €	Activités économiques	15/12/2022
ST VIAUD	Les Bois Roches ZA Estuaire Sud	AD226	3 306	Société SEVA (M. Bonneau)	58 979,04 €	Activités économiques	22/12/2022

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Dont acte

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-083 RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE D'ÉCLUSIER SUITE A TRANSFERT DE PERSONNEL DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

Par délibération n°2023-047 du 20 avril 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique, ainsi que les transferts de personnel en découlant, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Concernant la CCSE, il a été acté la reprise d'un agent contractuel en CDI exerçant les fonctions d'éclusier à temps non complet.

Afin de pouvoir procéder à ce transfert de personnel, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs.

Pour ce faire, je vous propose de créer un poste d'agent contractuel de catégorie C à temps non complet (7,58/35^{ème}) en contrat à durée indéterminée pour exercer les fonctions d'éclusier, **à compter du 1^{er} juillet 2023.**

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-084 FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

Dans le cadre de la compétence « Politique de l'Enfance et de la Jeunesse », et après examen par le Bureau Communautaire, la Commission Enfance et Jeunesse et la Commission Finances du 30 mai 2023, je vous propose de fixer les nouveaux tarifs communautaires des accueils périscolaires et accueils de loisirs sans hébergement tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

TARIFICATION AU ¼ D'HEURE

QF	VALEURS	2022/2023	2023/2024
QF1	0 à 273	0,57 €	0,58 €
QF2	274 à 539	0,62 €	0,63 €
QF3	540 à 804	0,69 €	0,70 €
QF4	805 à 1067	0,75 €	0,77 €
QF5	1068 à 1332	0,82 €	0,84 €
QF6	1333 à 1598	0,91 €	0,94 €
QF7	1599 à 1864	1,00 €	1,04 €
QF8	1865 et +	1,00 €	1,06 €

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR PREADOLESCENTS
A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND
1/2 journée sans repas	0,006	4,22 €	10,55 €
1/2 journée avec repas	0,009	6,32 €	15,83 €
journée avec repas	0,012	8,44 €	21,09 €

Le taux d'effort est calculé sur la valeur du Quotient Familial.

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR ENFANCE
A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

QF	VALEURS	journée complète		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
		2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024
QF1	0 à 273	8,36 €	8,44 €	6,26 €	6,32 €	4,18 €	4,22 €
QF2	274 à 539	12,25 €	12,37 €	9,19 €	9,28 €	6,12 €	6,18 €
QF3	540 à 804	13,78 €	14,06 €	10,34 €	10,55 €	6,88 €	7,02 €
QF4	805 à 1067	15,31 €	15,69 €	11,48 €	11,77 €	7,66 €	7,85 €
QF5	1068 à 1332	16,84 €	17,35 €	12,63 €	13,01 €	8,42 €	8,67 €
QF6	1333 à 1598	18,37 €	19,01 €	13,78 €	14,26 €	9,19 €	9,51 €
QF7	1599 à 1864	19,90 €	20,70 €	14,93 €	15,53 €	9,95 €	10,35 €
QF8	1865 et +	19,90 €	21,09 €	14,93 €	15,83 €	9,95 €	10,55 €

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-085 FIXATION DES TARIFS CONCERNANT L'ANIMATION JEUNESSE A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

Le service animation jeunesse et prévention de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire organise des activités tout au long de l'année.

Après examen par le Bureau Communautaire, la Commission Enfance et Jeunesse et la Commission Finances du 30 mai 2023, je vous propose de fixer les nouveaux tarifs tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

STAGES

Les tarifs « stages » sont établis de manière forfaitaire pour la durée totale du stage, quel que soit le nombre de séances ou la durée des séances.

QUOTIENT FAMILIAL	VALEURS	2022/2023	à compter du 4 sept 23
QF1	0 à 273	16,6 €	17,0 €
QF2	274 à 539	19,2 €	19,0 €
QF3	540 à 804	21,6 €	22,0 €
QF4	805 à 1067	24,1 €	24,0 €
QF5	1068 à 1332	26,6 €	27,0 €
QF6	1333 à 1598	28,9 €	29,0 €
QF 7	1599 à 1864	31,2 €	31,0 €
QF 8	1865 et +	31,2 €	33,0 €

- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

ATELIERS

Les tarifs « Ateliers » sont établis de manière forfaitaire pour la durée de l'atelier, quel que soit le nombre de séances ou la durée des séances.

QUOTIENT FAMILIAL	VALEURS	2022/2023	à compter du 4 sept 23
QF1	0 à 273	48,2 €	48,0 €
QF2	274 à 539	54,2 €	54,0 €
QF3	540 à 804	60,2 €	60,0 €
QF4	805 à 1067	66,3 €	66,0 €
QF5	1068 à 1332	72,8 €	73,0 €
QF6	1333 à 1598	78,5 €	79,0 €
QF 7	1599 à 1864	84,7 €	85,0 €
QF 8	1865 et +	84,7 €	91,0 €

- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

ACTIVITES & SORTIES

Les tarifs « activités » sont établis à l'acte. Selon le prix de revient, trois niveaux de tarifs seront appliqués.

PRESTATIONS	2022/2023	à compter du 4 sept 23
TARIF 1 : piscine, musée, planétarium, expositions, visites, activités manuelles...)	3,1 €	3,5 €
TARIF 2 : patinoire, skate parc, laser game, bowling, cirque, parcs animaliers, cinéma, activités sportives non citées dans le tarif 3	5,2 €	5,5 €
TARIF 3 : concerts, café théâtre, grands parcs de loisirs, équitation, escalade, sports mécaniques, autres sports extrêmes, journée bivoac, déplacement en train	9,7 €	10,0 €

❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

SALLES DE REPETITIONS

Mise à disposition d'un local de répétition et de matériel de sonorisation pour des musiciens amateurs.

TYPE DE PRESTATIONS	Groupes de musiciens composés majoritairement de personnes âgées de moins 25 ans		Groupes de musiciens composés majoritairement de personnes âgées de 25 ans et plus	
	CCSE	Hors CCSE	Tarifs à compter du 4 septembre 2023	
			CCSE	Hors CCSE
Mise à disposition d'une salle de répétition et de matériel – séance de 2h30	4.0 €	5.5 €	8.0 €	11.0 €
Mise à disposition d'une salle de répétition et de matériel – forfait annuel pour une séance de 2h30	120.0 €	175.0 €	240.0 €	295.0 €
Versement d'une caution (1 caution par groupe de musicien)	60.00 €			

AUTRES TARIFS

PRESTATIONS	2022/2023	à compter du 4 sept 23
ENTREE SPECTACLE	5,5 €	5,5 €
REPAS	3,3 €	3,3 €
BOISSON petit verre	0,3 €	0,3 €
BOISSON grand verre	1,1 €	1,1 €
SUCRERIES petit sachet	0,2 €	0,2 €
SUCRERIES grand sachet	1,0 €	1,0 €
PART GATEAU	1,0 €	1,0 €
CARTE PASS	7,0 €	7,0 €

La **CARTE PASS** comprend l'accès à la Maison des Jeunes et services gratuits (multimédias, jeux, animation de rue) Elle est valable pour l'année scolaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-086 FIXATION DES TARIFS CONCERNANT L'ANIMATION SPORTIVE A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

Le Service des Sports de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire organiser des activités sportives tout au long de l'année.

Après examen par le Bureau Communautaire, la Commission Sport Culture et la Commission Finances du 30 mai 2023, je vous propose la révision des tarifs de l'animation sportive intercommunale :

PRESTATIONS	UNITE DE FACTURATION	2022/2023	2023/2024
stages multisports	séance	3,2 €	3,4 €
stages natation et nautisme	séance	3,6 €	3,8 €
pôles sportifs	journée	6,5 €	6,8 €
autres stages externalisés	séance	6,6 €	6,9 €
stages externalisés nautisme et équitation	séance	13,3 €	14,0 €
école multisports	trimestre	32,5 €	34,1 €
école de natation	trimestre	36,3 €	38,1 €

❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

Afin de faciliter l'accès au plus grand nombre aux activités, des transports collectifs gratuits pourront être mis en place pour les activités précitées en fonction des besoins.

En cas d'absence, les frais d'inscriptions pourront être remboursés par un mandat administratif sur présentation d'un certificat médical.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-087 VOTE DES TARIFS DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Après examen par le Bureau Communautaire, la Commission Sport Culture et la Commission Finances du 30 mai 2023, je vous propose la révision des tarifs de l'Ecole Intercommunale de Musique pour l'année scolaire 2023-2024 :

	QF	2022-2023	2023-2024
frais de dossiers (par familles)		19,4 €	20,0 €
1er enfant	1	159,6 €	162,2 €
	2	176,4 €	180,6 €
	3	194,9 €	201,7 €
	4	213,2 €	222,8 €
2ème enfant	1	102,7 €	104,3 €
	2	115,9 €	118,7 €
	3	129,0 €	133,5 €
	4	142,2 €	148,6 €
3ème enfant	1	81,0 €	82,3 €
	2	96,1 €	98,4 €
	3	110,6 €	114,5 €
	4	125,1 €	130,7 €
Demandeurs emploi	1	81,6 €	82,9 €
	2	95,9 €	98,2 €
	3	110,4 €	114,3 €
	4	124,3 €	129,9 €
adultes 18 ans et +	1	263,2 €	267,4 €
	2	289,6 €	296,6 €
	3	316,0 €	327,1 €
	4	342,2 €	357,6 €
Etudiants 18 - 25 ans sur justificatifs	1	164,5 €	167,1 €
	2	183,0 €	187,4 €
	3	201,4 €	208,4 €
	4	219,8 €	229,7 €
prêts instruments	1	80,5 €	81,8 €
	2	88,2 €	90,3 €
	3	93,5 €	96,8 €
	4	98,8 €	103,2 €
pratiques collectives uniquement CCSE	1	81,7 €	83,0 €
	2	94,7 €	97,0 €
	3	107,9 €	111,7 €
	4	121,1 €	126,5 €
pratiques collectives uniquement EXTERIEURS	1	116,0 €	117,9 €
	2	131,6 €	134,8 €
	3	146,1 €	151,2 €
	4	160,6 €	167,8 €
Concerts		5 €	5,5 €

QF	VALEURS
QF1	0 à 768
QF2	769 à 1400
QF3	1401 à 2036
QF4	2036 et +

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-088 AVENANT N°13 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ECO CENTRE DE SAINTE ANNE SUR LA COMMUNE DE CHAUMES EN RETZ AVEC PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Par délibération du 21 octobre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé une convention de cofinancement et de gestion commune de l'Eco Centre (centre de traitement des ordures ménagères), avec la Communauté de Communes de Pornic, maintenant devenue après fusion avec la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Cette convention fixe notamment les modalités de répartition des investissements, des frais et des études liés à cette installation, ainsi que le mode de calcul de la redevance annuelle payée par notre collectivité à Pornic Agglo Pays de Retz.

Chaque année, il est nécessaire de passer un avenant à cette convention, conformément à son article 8.2, afin de mettre à jour les annexes 2 et 3 et les ajuster aux coûts réels.

Les modifications constatées à la date du 1^{er} janvier 2023 sont les suivantes :

1- Annexe 2 Partie 1 (Amortissement sur 20 ans, durée de la convention)

Cette annexe comprend les dépenses de fonctionnement liées à l'installation initiale, les intérêts des emprunts, ainsi que les dépenses d'investissement initiales.

Le montant total de cette partie 1 s'élève à 36 785 134.48€ recettes déduites, soit 1 839 256.72€ pour 2022.

Pour rappel, le montant total 2021 s'élevait à 36 811 003.68€, recettes déduites soit 1 840 550.18€

2- Annexe 2 Partie 2 (Amortissement sur 18 ans – Ajustement sur la fin de la convention)

Cette annexe comprend les dépenses d'investissement liées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), qui sont réalisés au fur et à mesure des besoins (couverture et créations d'alvéoles de stockage).

Le montant total s'élève à 2 737 455.74€ recettes déduites, soit 152 080.87€ pour 2022.

Pour rappel, le montant total 2021 s'élevait à 2 697 959.09€, soit 149 886.62€.

3- Annexe 2 Partie 3 (Amortissement sur 9 ans – Ajustement sur la fin de la convention)

Cette annexe comprend les dépenses d'investissement liées aux travaux de 1^{er} établissement de la convention de délégation de service public ainsi que celles liées à la 4^{ème} tranche de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

Le montant total 2023 (provision) s'élève à 6 367 433.86€ soit 707 492.65€.

4- Annexe 3

Cette annexe comprend les frais de fonctionnement annuels n'ayant pas lieu d'être amortis (taxe foncière, traitement des lixiviats, frais de personnel, etc..).

Le montant total s'élève à 437 482.41€ recettes déduites pour 2022.

Pour rappel, le montant total 2021 s'élevait à 394 400.53€.

Je vous rappelle que l'ensemble de ces sommes fait ensuite l'objet d'une répartition entre les 2 intercommunalités, au prorata des tonnages d'ordures ménagères déposés sur l'Eco Centre (environ 31% pour la CCSE).

En 2023, la redevance payée par la CCSE à PAPR s'élève à 982 218.22€ contre 746 898.32€ en 2022.

Je vous demande donc :

- d'approuver l'avenant n°13 ci-joint et la mise à jour des annexes 2 et 3,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à la passation et à l'exécution de cet avenant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Avenant + Convention + 4 annexes

Adopté à

31 voix pour

4 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-089 TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETERIES -CREATION DU TARIF CARTE DECHETERIES

Dans le cadre de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et gestion des déchèteries », il convient de fixer les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et des déchèteries, permettant le financement du service.

Suite à la mise en place progressive du contrôle d'accès sur les déchèteries, une carte est donnée aux usagers en faisant la demande, il est nécessaire de fixer un tarif pour la fourniture d'une nouvelle carte suite à la perte de cette dernière.

Je vous invite donc à :

- approuver les tarifs ci joints,
- mandater le Président ou son représentant pour signer tout acte en application de la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Tarifs

Adopté à

31 voix pour

4 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-090 BILAN PLAN LOCAL D'URBANISME DE FROSSAY – BILAN DE L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Frossay a été approuvé le 11 mars 2014. Il a fait l'objet de plusieurs modifications :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Modification simplifiée n°1 approuvée le 06/07/2015✓ Modification Simplifiée n°2 approuvée le 14/12/2015✓ Modification Simplifiée n°3 approuvée le 29/11/2018✓ Modification Simplifiée n°4 approuvée le 15/03/2018✓ Modification n°5 approuvée le 27/06/2019✓ Modification simplifiée n°6 approuvée le 17/02/2022✓ Modification simplifiée n°7 prescrite le 08/12/2021✓ Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 prescrite le 22/09/2022 |
|---|

Depuis 2016 la CCSE a pris la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ».

Conformément à l'article L153-27 du Code de l'Urbanisme en vigueur avant la loi Climat et Résilience, l'organe compétent procède à une analyse des résultats de l'application du PLU, par délibération, neuf ans après son approbation.

Cette analyse s'opère notamment au regard des conditions permettant à un document d'urbanisme de s'inscrire dans une démarche de développement durable telle que celle prévue par l'article L. 101-2 du même code. De plus, elle permet de décider si les orientations retenues doivent être maintenues, ajustées ou révisées.

A noter que la récente loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 est venue modifier cet article L153-27 du Code de l'Urbanisme :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article, l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles [L. 1214-1](#) et [L. 1214-2](#) du code des transports.

L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article [L. 122-16](#) du présent code. Dans les communes mentionnées à l'article [L. 121-22-1](#), cette analyse porte en outre sur la projection du recul du trait de côte.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article [L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales](#). Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article [L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales](#). Dans les communes mentionnées au même article [L. 121-22-1](#), cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan. »

Le dossier de PLU a été réalisé avant l'entrée en vigueur de cette récente loi et ne contient donc pas les éléments attendus dans cette version. L'analyse qui suit n'inclut pas de rapport relatif à l'artificialisation des sols ou encore la projection du recul de trait de côte. Il conviendra cependant d'en tenir compte à travers le futur PLUI de la CCSE.

Il convient de conduire l'analyse sur la base des objectifs contenus dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), en lien avec les objectifs déclinés dans l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme.

Article L 101-2 du Code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité ;*

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de Frossay présentait les grandes orientations thématiques guidant le plan en 4 grands axes :

1 - Préserver et valoriser la qualité paysagère, liée au patrimoine naturel et agricole de Frossay

2 - Assurer une gestion économe de l'espace, maîtriser l'étalement urbain, limiter les extensions urbaines

3 - Accompagner le développement pour en pérenniser la qualité

4 - Préserver et valoriser l'environnement, les milieux naturels et les corridors écologiques, gérer la ressource en eau, prendre en compte les risques (zones inondables) et la sensibilité des secteurs humides

Les 4 grands axes se déclinent en 12 fiches. Celles-ci ont permis de guider l'action du PLU, à travers des thématiques identifiées ainsi que des indicateurs de suivi. Cette analyse est détaillée dans le document annexé.

En conclusion, il peut être tiré un bilan satisfaisant de l'application du PLU dans les neuf dernières années et conclu à sa conformité avec le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.

Toutefois, il n'est plus compatible avec toutes les évolutions réglementaires intervenues au cours de cette période (Loi ALUR, loi ELAN, Loi Climat et Résilience, notamment). Le PLU doit également être compatible avec le SCOT du Pays de Retz, actuellement en révision. Afin d'intégrer ces éléments, il convient donc d'engager la révision du PLU de Frossay, à travers le lancement du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCSE.

Le bilan du PLU de FROSSAY a été présenté à la Commission Aménagement du Territoire et Economie circulaire le 28 mars 2023.

Lors de sa séance du 22 mai 2023, le Conseil municipal de FROSSAY a émis un avis favorable sur ce bilan.

Je vous propose :

- de tirer le bilan du PLU de FROSSAY tel qu'il est annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Bilan

Adopté à

31 voix pour

4 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-091 BILAN PLAN LOCAL D'URBANISME PAIMBŒUF - BILAN DE L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paimbœuf a été approuvé le 16 mars 2017, et a fait l'objet d'une délibération complémentaire suite au contrôle de légalité le 17 juillet 2017. Il a fait l'objet de plusieurs modifications :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Modification n°1 approuvée le 17/06/2019✓ Modification Simplifiée n°2 approuvée le 21/04/2022 |
|--|

Depuis 2016 la CCSE a pris la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ».

Conformément à l'article L153-27 du Code de l'Urbanisme en vigueur avant la loi Climat et Résilience, l'organe compétent procède à une analyse des résultats de l'application du PLU, par délibération, neuf ans après son approbation.

Cette analyse s'opère notamment au regard des conditions permettant à un document d'urbanisme de s'inscrire dans une démarche de développement durable telle que celle prévue par l'article L. 101-2 du même code. De plus, elle permet de décider si les orientations retenues doivent être maintenues, ajustées ou révisées.

A noter que la récente loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 est venue modifier cet article L153-27 du Code de l'Urbanisme :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article, l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.

L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L. 122-16 du présent code. Dans les communes mentionnées à l'article L. 121-22-1, cette analyse porte en outre sur la projection du recul du trait de côte.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans les communes mentionnées au même article L. 121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan. »

Le dossier de PLU a été réalisé avant l'entrée en vigueur de cette récente loi et ne contient donc pas les éléments attendus dans cette version. L'analyse qui suit n'inclut pas de rapport relatif à l'artificialisation des sols ou encore la projection du recul de trait de côte. Il conviendra cependant d'en tenir compte à travers le futur PLUI de la CCSE.

Il convient de conduire l'analyse sur la base des objectifs contenus dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), en lien avec les objectifs déclinés dans l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de Paimboeuf présentait les grandes orientations thématiques guidant le plan en 5 grands axes :

- 1/ Affirmer le rôle de pôle dynamique et structurant de la commune
- 2/ Conforter et développer l'activité fluviale, maritime, portuaire, économique et commerciale
- 3/ Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune
- 4/ Préserver les continuités écologiques et les paysages
- 5/ Mettre en valeur l'image de la commune, améliorer le cadre de vie

Les 5 grands axes ont permis de guider l'action du PLU, à travers des thématiques identifiées ainsi que des indicateurs de suivi. Cette analyse est détaillée dans le document annexé.

En conclusion, il peut être tiré un bilan satisfaisant de l'application du PLU dans les 6 dernières années et conclu à sa conformité avec le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.

Toutefois, il n'est plus compatible avec toutes les évolutions réglementaires intervenues au cours de cette période (Loi ELAN, Loi Climat et Résilience, notamment). Le PLU doit également être compatible avec le SCOT du Pays de Retz, actuellement en révision. Afin d'intégrer ces éléments, il convient donc d'engager la révision du PLU de Paimbœuf, à travers le lancement du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCSE.

Le bilan du PLU de PAIMBŒUF a été présenté à la Commission Aménagement du Territoire et Economie circulaire le 28 mars 2023.

Lors de sa séance du 15 mai 2023, le Conseil municipal de PAIMBŒUF a émis un avis favorable sur ce bilan.

Je vous propose :

- de tirer le bilan du PLU de PAIMBŒUF tel qu'il est annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Bilan

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-092 BILAN PLAN LOCAL D'URBANISME ST BREVIN LES PINS - - BILAN DE L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Brevin-les-Pins a été approuvé le 28 avril 2014. Il a fait l'objet de plusieurs modifications :

- ✓ Modification simplifiée n°1 approuvée le 19/12/2014
- ✓ Modification simplifiée n°2 approuvée le 17/03/2016
- ✓ Déclaration de projet n°1 approuvée le 16/02/2017
- ✓ Modification simplifiée n°3 approuvée le 15/06/2017
- ✓ Modification simplifiée n°4 approuvée le 18/07/2019
- ✓ Révision Allégée n°1 approuvée le 28/11/2019
- ✓ Révision Allégée n°2 approuvée le 28/11/2019
- ✓ Modification n°5 approuvée le 15/07/2021
- ✓ Révision Allégée n°3 approuvée le 15/07/2021
- ✓ Modification n°6 prescrite le 15/04/2021
- ✓ Modification simplifiée n°7 approuvée le 17/11/2022
- ✓ Modification simplifiée n°8 prescrite le 08/12/2021
- ✓ Modification n°9 approuvée le 20/04/2023

Depuis 2016 la CCSE a pris la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ».

Conformément à l'article L153-27 du Code de l'Urbanisme en vigueur avant la loi Climat et Résilience, l'organe compétent procède à une analyse des résultats de l'application du PLU, par délibération, neuf ans après son approbation.

Cette analyse s'opère notamment au regard des conditions permettant à un document d'urbanisme de s'inscrire dans une démarche de développement durable telle que celle prévue par l'article L. 101-2 du même code. De plus, elle permet de décider si les orientations retenues doivent être maintenues, ajustées ou révisées.

A noter que la récente loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 est venue modifier cet article L153-27 du Code de l'Urbanisme :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article, l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles [L. 1214-1](#) et [L. 1214-2](#) du code des transports.

L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article [L. 122-16](#) du présent code. Dans les communes mentionnées à l'article [L. 121-22-1](#), cette analyse porte en outre sur la projection du recul du trait de côte.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans les communes mentionnées au même article

L. 121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan. »

Le dossier de PLU a été réalisé avant l'entrée en vigueur de cette récente loi et ne contient donc pas les éléments attendus dans cette version. L'analyse qui suit n'inclut pas de rapport relatif à l'artificialisation des sols ou encore la projection du recul de trait de côte. Il conviendra cependant d'en tenir compte à travers le futur PLUI de la CCSE.

Il convient de conduire l'analyse sur la base des objectifs contenus dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), en lien avec les objectifs déclinés dans l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Saint-Brevin-les-Pins présentait les grandes orientations thématiques guidant le plan en 7 grands axes :

I. Mettre en adéquation développement et préservation de l'identité architecturale et paysagère

II. Intégrer une population variée

III. Offrir de nouveaux logements pour des résidents à l'année

IV. Repenser le modèle urbain dans une perspective de développement durable

V. Conforter la diversité économique

VI. Prendre en compte les milieux naturels et la loi Littoral

VII. Prendre en compte les risques

Les 7 grands axes ont permis de guider l'action du PLU, à travers des thématiques identifiées ainsi que des indicateurs de suivi. Cette analyse est détaillée dans le document annexé.

En conclusion, il peut être tiré un bilan satisfaisant de l'application du PLU dans les 9 dernières années et conclu à sa conformité avec le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.

Toutefois, il n'est plus compatible avec toutes les évolutions réglementaires intervenues au cours de cette période (Loi ALUR, loi ELAN, Loi Climat et Résilience, notamment). Le PLU doit également être compatible avec le SCOT du Pays de Retz, actuellement en révision. Afin d'intégrer ces éléments, il convient donc d'engager la révision du PLU de Saint-Brevin-les-Pins, à travers le lancement du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCSE.

Le bilan du PLU de SAINT-BREVIN-LES-PINS a été présenté à la Commission Aménagement du Territoire et Economie circulaire du 28 mars 2023.

La commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS a donné un avis favorable sur le bilan le 31 mai 2023.

Je vous propose :

- de tirer le bilan du PLU de SAINT-BREVIN-LES-PINS tel qu'il est annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Bilan

Adopté à

31 voix pour

4 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-093 EXCLUSION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN LOTISSEMENT « MOULIN BERTRAND » A SAINT-PERE-EN-RETZ

Le PLU de SAINT-PERE-EN-RETZ a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 20 décembre 2018.

En application de l'article L.211-1 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme, lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une zone d'aménagement concerté (ZAC) créée, la vente des lots issus dudit lotissement ou les cessions de terrain par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté peuvent être exclus du champ d'application du Droit de Préemption Urbain (DPU), pour une durée de 5 ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Sur la commune de ST PERE EN RETZ, une opération de lotissement est actuellement en cours de réalisation. Il n'y a pas d'intérêt pour la collectivité de faire valoir son droit de préemption urbain lors de chacune des ventes de terrain faite par l'aménageur ou le lotisseur.

Aussi, je vous propose de mettre en œuvre les dispositions de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme et d'exclure du DPU, pour une durée de 5 ans à compter de la date exécutoire de la présente délibération, la vente des lots et cessions de terrains situés dans l'opération suivante, située sur la commune de ST PERE EN RETZ :

- Lotissement « le Moulin Bertrand » (PA 44 187 22 E3001), autorisé le 24/10/2022 pour 14 lots.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-094 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DRESSES PAR MESDAMES PERRIER ET MENJOU – CHEFFES DE SERVICE COMPTABLE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES – SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PORNIC

Les comptes de gestion 2022 ont été dressés par les cheffes successives du Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC).

Après vous être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le SGC, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après vous être assurés que le SGC :

- a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022,
- a procédé à toutes les opérations d'ordre à passer dans ses écritures.

Je vous propose de statuer sur :

1. l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022 par madame Perrier, et du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022 par Madame MENJOU, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. l'exécution du budget de l'exercice 2022 en qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. la comptabilité des valeurs inactives, et de déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2022 par le SGC, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, concernant les budgets :
 - Principal
 - Complexe aquatique
 - Pôle Eco Touristique – Quai Vert
 - Activités Economiques
 - Assainissement
 - Gestion des Ordures Ménagères
 - GEMAPI

N'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-095 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET PRINCIPAL

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Il revient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Yannick MOREZ Président, lequel ne peut participer au vote.

La présidence de séance est donc assurée par Monsieur Hervé GENTES, 5^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il vous est proposé, après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et après adoption des comptes de gestion, dressés par le chef du Service de Gestion Comptable de Pornic de :

- 1°) prendre acte de la présentation des Comptes Administratifs (tableaux joints en annexe),
- 2°) constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous pour l'ensemble des budgets de la CCSE.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Budget Principal

Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 385 685,37	2 766 931,00	113 720,00	119 349,00	3 000 000,00	2 875 618,30
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 434 091,06	8 115 800,00	100 000,00	0,00	8 215 800,00	8 109 903,02
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 863 245,62	1 900 000,00	-20 000,00	0,00	1 880 000,00	1 831 131,37
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	103 600,00	1 359 699,43	-129 349,00	1 333 950,43	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 190 597,26	928 112,00	47 000,00	0,00	975 112,00	953 967,79
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 403 472,72	3 772 571,00	65 000,00	1 000,00	3 838 571,00	3 391 645,45
66 CHARGES FINANCIERES	78 679,29	77 516,00	20 000,00	9 000,00	106 516,00	106 121,28
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 019,70	19 367,00	0,00	0,00	19 367,00	17 413,36
Total : Dépenses	16 359 791,02	17 683 897,00	1 685 419,43	0,00	19 369 316,43	17 285 800,57
Recettes de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 626 806,74	0,00	1 322 780,81	0,00	1 322 780,81	1 322 780,81
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	268 888,12	162 680,00	0,00	-35 000,00	127 680,00	237 954,85
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	110 090,31	112 139,00	-2 139,00	0,00	110 000,00	106 295,98
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 216 930,29	1 417 512,00	3 000,00	35 000,00	1 455 512,00	1 442 619,41
73 IMPOTS ET TAXES	11 873 550,19	12 312 779,00	288 856,00	0,00	12 601 635,00	12 970 294,32
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 337 323,89	3 434 836,00	72 921,62	0,00	3 507 757,62	3 699 279,73
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	236 842,00	243 951,00	0,00	0,00	243 951,00	293 638,87
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	112 140,29	0,00	0,00	0,00	0,00	24 714,55
Total : Recettes	18 782 571,83	17 683 897,00	1 685 419,43	0,00	19 369 316,43	20 097 578,52
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	2 422 780,81	0,00	0,00	0,00	0,00	2 811 777,95

Section d'investissement							
Dépenses d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	110 090,31	103 508,00	0,00	6 492,00	0,00	110 000,00	106 295,98
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 700,00	150 000,00	0,00	133 900,00	60 000,00	343 900,00	215 592,52
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	7 710,00	7 710,00	7 702,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	660 510,96	677 750,00	0,00	120 000,00	71 000,00	868 750,00	771 560,71
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	296 501,09	412 900,00	185 773,72	0,00	-30 000,00	568 673,72	237 426,22
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	44 883,86	194 000,00	574 250,49	130 000,00	60 385,00	958 635,49	85 368,37
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	918 321,43	2 748 646,00	2 135 493,23	83 500,00	-160 000,00	4 807 639,23	2 605 063,85
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	299 328,86	3 265 000,00	0,00	228 789,53	-1 000 000,00	2 493 789,53	293 417,33
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 858,29	0,00	1 373,04	5 534,51	0,00	6 907,55	6 866,42
Total : Dépenses	2 340 194,80	7 551 804,00	2 896 890,48	753 216,04	-990 905,00	10 211 005,52	4 374 293,40
Recettes d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	670 956,76	0,00	0,00	1 125 080,39	0,00	1 125 080,39	1 125 080,39
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	103 600,00	0,00	1 359 699,43	-129 349,00	1 333 950,43	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 190 597,26	919 481,00	0,00	55 631,00	0,00	975 112,00	953 967,79
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 700,00	150 000,00	0,00	133 900,00	60 000,00	343 900,00	215 592,52
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 548 275,14	400 000,00	0,00	1 100 000,00	-49 567,00	1 450 433,00	1 438 430,01
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	48 500,00	479 000,00	1 058 383,51	45 000,00	-122 689,00	1 459 694,51	414 069,21
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 200,00	5 499 723,00	0,00	-1 499 723,00	-999 100,00	3 000 900,00	3 001 050,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	47 100,00	47 100,00	572,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 782,17
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	202 700,00	202 700,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	232 440,00	0,00	0,00	232 440,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2,27	0,00	34 204,08	5 491,11	0,00	39 695,19	39 697,46
Total : Recettes	3 465 275,19	7 551 804,00	1 325 027,59	2 325 078,93	-990 905,00	10 211 005,52	7 195 241,55
SOLDE D'INVESTISSEMENT	1 125 080,39	0,00	-1 571 862,89	1 571 862,89	0,00	0,00	2 820 948,15

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Monsieur MOREZ Yannick quitte la séance pour le vote du budget administratif

Votants : 34

Adopté à

32 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-096 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET COMPLEXE AQUATIQUE

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Il revient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Yannick MOREZ Président, lequel ne peut participer au vote.

La présidence de séance est donc assurée par Monsieur Hervé GENTES, 5^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il vous est proposé, après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et après adoption des comptes de gestion, dressés par le chef du Service de Gestion Comptable de Pornic de :

- 1°) prendre acte de la présentation des Comptes Administratifs (tableaux joints en annexe),
- 2°) constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous pour l'ensemble des budgets de la CCSE.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Budget Complexe Aquatique

Section de fonctionnement							
Dépenses de fonctionnement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	551 119,99	564 587,00	50 000,00	50 000,00	664 587,00	594 793,64	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	90 000,00	0,00	-50 000,00	40 000,00	0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,16	100,00	0,00	0,00	100,00	1,65	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 159,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : Dépenses	562 279,61	654 687,00	50 000,00	0,00	704 687,00	594 795,29	
Recettes de fonctionnement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	24 766,12	33 500,00	0,00	0,00	33 500,00	17 196,91	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	543 319,65	621 187,00	50 000,00	0,00	671 187,00	573 916,88	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 681,50	
Total : Recettes	568 085,77	654 687,00	50 000,00	0,00	704 687,00	594 795,29	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	5 806,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Section d'investissement							
Dépenses d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	90 000,00	5 806,16	0,00	-50 000,00	45 806,16	5 806,16
Total : Dépenses	0,00	90 000,00	5 806,16	0,00	-50 000,00	45 806,16	5 806,16
Recettes d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	5 806,16	0,00	5 806,16	5 806,16
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	90 000,00	0,00	0,00	-50 000,00	40 000,00	0,00
Total : Recettes	0,00	90 000,00	0,00	5 806,16	-50 000,00	45 806,16	5 806,16
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	-5 806,16	5 806,16	0,00	0,00	0,00

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Monsieur MOREZ Yannick quitte la séance pour le vote du budget administratif

Votants : 34

Adopté à

32 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-097 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET POLE ECO TOURISTIQUE

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Il revient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Yannick MOREZ Président, lequel ne peut participer au vote.

La présidence de séance est donc assurée par Monsieur Hervé GENTES, 5^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il vous est proposé, après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et après adoption des comptes de gestion, dressés par le chef du Service de Gestion Comptable de Pornic de :

- 1°) prendre acte de la présentation des Comptes Administratifs (tableaux joints en annexe),
- 2°) constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous pour l'ensemble des budgets de la CCSE.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Budget Pôle Eco Touristique

Section de fonctionnement (gérée en HT)							
Dépenses de fonctionnement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 248,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	182 052,38	198 830,00	0,00	0,00	198 830,00	181 469,88	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	14 641,00	0,00	0,00	14 641,00	0,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 823,34	3 259,00	0,00	0,00	3 259,00	3 258,90	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	327,00	
Total : Dépenses	188 124,21	217 830,00	0,00	0,00	217 830,00	185 055,78	
Recettes de fonctionnement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	188 124,21	217 830,00	0,00	0,00	217 830,00	183 955,78	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	
Total : Recettes	188 124,21	217 830,00	0,00	0,00	217 830,00	185 055,78	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Section d'investissement (gérée en HT)							
Dépenses d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	17 900,00	0,00	6 071,83	0,00	23 971,83	439,00
Total : Dépenses	0,00	17 900,00	0,00	6 071,83	0,00	23 971,83	439,00
Recettes d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 248,49	0,00	6 071,83	0,00	0,00	6 071,83	6 071,83
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	14 641,00	0,00	0,00	0,00	14 641,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 823,34	3 259,00	0,00	0,00	0,00	3 259,00	3 258,90
Total : Recettes	6 071,83	17 900,00	6 071,83	0,00	0,00	23 971,83	9 330,73
SOLDE D'INVESTISSEMENT	6 071,83	0,00	6 071,83	-6 071,83	0,00	0,00	8 891,73

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Monsieur MOREZ Yannick quitte la séance pour le vote du budget administratif

Votants : 34

Adopté à

32 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-098 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Il revient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Yannick MOREZ Président, lequel ne peut participer au vote.

La présidence de séance est donc assurée par Monsieur Hervé GENTES, 5^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il vous est proposé, après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et après adoption des comptes de gestion, dressés par le chef du Service de Gestion Comptable de Pornic de :

1°) prendre acte de la présentation des Comptes Administratifs (tableaux joints en annexe),

2°) constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous pour l'ensemble des budgets de la CCSE.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Budget Activités Economiques

Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 663,80	1 409 512,00	147 000,00	-1 315 000,00	241 512,00	184 966,51
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	160 099,00	24 937,00	0,00	185 036,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 265 676,90	3 919 966,00	0,00	-1 815,00	3 918 151,00	3 891 573,84
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 399,40	32 000,00	0,00	1 500,00	33 500,00	32 540,36
66 CHARGES FINANCIERES	20 080,62	15 000,00	0,00	3 000,00	18 000,00	17 500,77
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	405 188,73	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PREVISIONS	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	3 961,70
Total : Dépenses	4 782 009,45	5 546 577,00	175 937,00	-1 312 315,00	4 410 199,00	4 130 543,18
Recettes de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	368 522,75	0,00	274 314,93	0,00	274 314,93	274 314,93
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 047 365,96	4 854 442,00	171 937,00	-1 312 315,00	3 714 064,00	3 366 719,79
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	506 488,17	342 754,00	-274 314,93	0,00	68 439,07	102 162,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	133 946,67	349 381,00	0,00	0,00	349 381,00	150 341,53
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	8 280,09
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PREVISIONS	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
Total : Recettes	5 056 324,38	5 550 577,00	171 937,00	-1 312 315,00	4 410 199,00	3 901 818,34
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	274 314,93	4 000,00	-4 000,00	0,00	0,00	-228 724,84

Section d'investissement							
Dépenses d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 859 629,07	0,00	0,00	2 019 723,83	0,00	2 019 723,83	2 019 723,83
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 047 365,96	4 854 442,00	0,00	171 937,00	-1 312 315,00	3 714 064,00	3 366 719,79
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	377 333,60	379 623,00	400,00	0,00	0,00	380 023,00	379 621,72
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 072,10	156 000,00	24 537,00	-24 537,00	0,00	156 000,00	24 853,68
Total : Dépenses	6 285 400,73	5 390 065,00	24 937,00	2 167 123,83	-1 312 315,00	6 269 810,83	5 790 919,02
Recettes d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	160 099,00	24 937,00	0,00	0,00	185 036,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 265 676,90	3 919 966,00	0,00	0,00	-1 815,00	3 918 151,00	3 891 573,84
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 310 000,00	0,00	2 167 123,83	-1 310 500,00	2 166 623,83	0,00
Total : Recettes	4 265 676,90	5 390 065,00	24 937,00	2 167 123,83	-1 312 315,00	6 269 810,83	3 891 573,84
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-2 019 723,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 899 345,18

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Monsieur MOREZ Yannick quitte la séance pour le vote du budget administratif

Votants : 34

Adopté à

32 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-099 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Il revient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Yannick MOREZ Président, lequel ne peut participer au vote.

La présidence de séance est donc assurée par Monsieur Hervé GENTES, 5^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il vous est proposé, après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et après adoption des comptes de gestion, dressés par le chef du Service de Gestion Comptable de Pornic de :

- 1°) prendre acte de la présentation des Comptes Administratifs (tableaux joints en annexe),
- 2°) constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous pour l'ensemble des budgets de la CCSE.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Budget Assainissement

Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 214,42	91 743,00	58 018,34	0,00	149 761,34	73 503,93
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	56 147,00	107 280,00	0,00	0,00	107 280,00	72 928,16
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	957 027,00	0,00	0,00	957 027,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	586 946,00	625 000,00	35 000,00	0,00	660 000,00	657 800,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	502,04	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	32 566,44	32 200,00	0,00	0,00	32 200,00	29 013,01
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 445,12	132 500,00	0,00	0,00	132 500,00	110 490,24
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PREVISIONS	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	4 100,00
Total : Dépenses	849 821,02	1 947 750,00	98 018,34	0,00	2 045 768,34	947 835,34
Recettes de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 613,72	0,00	99 818,34	0,00	99 818,34	99 818,34
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	105 864,04	117 048,00	-2 800,00	0,00	114 248,00	113 057,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 020 580,11	1 829 102,00	0,00	0,00	1 829 102,00	1 881 217,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 623,73	0,00	0,00	0,00	0,00	2 370,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	962,76	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	515,12
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507,04
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PREVISIONS	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
Total : Recettes	2 149 644,36	1 948 750,00	97 018,34	0,00	2 045 768,34	2 097 484,50
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	1 299 823,34	1 000,00	-1 000,00	0,00	0,00	1 149 649,16

Section d'investissement							
Dépenses d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 147 053,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	105 864,04	117 048,00	0,00	-2 800,00	0,00	114 248,00	113 057,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	89 996,19	340 866,00	0,00	0,00	0,00	340 866,00	263 516,90
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	334 790,31	390 000,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	389 819,98
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 349,41	50 000,00	7 643,06	0,00	0,00	57 643,06	9 903,96
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 534 243,41	3 364 000,00	771 463,86	691 031,03	0,00	4 826 494,89	1 582 006,76
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	64 199,70	0,00	19 810,22	0,00	21 110,00	40 920,22	0,00
Total : Dépenses	3 303 496,86	4 261 914,00	798 917,14	688 231,03	21 110,00	5 770 172,17	2 358 304,60
Recettes d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	690 022,55	0,00	690 022,55	690 022,55
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	957 027,00	0,00	0,00	0,00	957 027,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	586 946,00	625 000,00	0,00	35 000,00	0,00	660 000,00	657 800,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	89 996,19	340 866,00	0,00	0,00	0,00	340 866,00	263 516,90
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 660 285,54	450 000,00	185 000,00	1 200 000,00	0,00	1 835 000,00	1 429 383,92
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	405 000,00	200 000,00	1 026 765,00	0,00	0,00	1 226 765,00	471 959,10
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 200 000,00	1 689 021,00	0,00	-1 689 021,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	453,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	50 838,12	0,00	39 381,62	0,00	21 110,00	60 491,62	0,00
Total : Recettes	3 993 519,41	4 261 914,00	1 251 146,62	236 001,55	21 110,00	5 770 172,17	3 512 682,47
SOLDE D'INVESTISSEMENT	690 022,55	0,00	452 229,48	-452 229,48	0,00	0,00	1 154 377,87

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Monsieur MOREZ Yannick quitte la séance pour le vote du budget administratif

Votants : 34

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-100 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET ORDURES MENAGERES

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Il revient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Yannick MOREZ Président, lequel ne peut participer au vote.

La présidence de séance est donc assurée par Monsieur Hervé GENTES, 5^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il vous est proposé, après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et après adoption des comptes de gestion, dressés par le chef du Service de Gestion Comptable de Pornic de :

- 1°) prendre acte de la présentation des Comptes Administratifs (tableaux joints en annexe),
- 2°) constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous pour l'ensemble des budgets de la CCSE.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Budget Ordures Ménagères

Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 016 347,78	5 419 630,00	692 000,00	120 000,00	6 231 630,00	5 524 461,31
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	240 476,25	236 800,00	0,00	0,00	236 800,00	236 689,14
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	841 023,47	-104 500,00	736 523,47	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	280 824,22	370 237,00	-38 000,00	-4 500,00	327 737,00	327 726,17
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 317,75	68 000,00	0,00	-11 000,00	57 000,00	46 866,48
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 061,81	41 200,00	30 000,00	0,00	71 200,00	40 604,18
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PREVISIONS	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	124 298,84
Total : Dépenses	5 638 027,81	6 305 867,00	1 525 023,47	0,00	7 830 890,47	6 300 646,12
Recettes de fonctionnement						
Chapitre	CA 2021	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 259 329,09	0,00	1 157 298,19	0,00	1 157 298,19	1 157 298,19
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	183 103,36	123 717,00	-90 000,00	0,00	33 717,00	33 717,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 838 501,40	4 837 000,00	18 000,00	0,00	4 855 000,00	4 993 393,02
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	394 011,69	453 000,00	0,00	0,00	453 000,00	531 999,22
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	113 867,95	106 720,00	439 725,28	0,00	546 445,28	650 122,79
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 512,51	615 430,00	0,00	0,00	615 430,00	26 101,23
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PREVISIONS	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00
Total : Recettes	6 795 326,00	6 305 867,00	1 525 023,47	0,00	7 830 890,47	7 392 631,45
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	1 157 298,19	0,00	0,00	0,00	0,00	1 091 985,33

Section d'investissement							
Dépenses d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	183 103,36	123 717,00	0,00	-90 000,00	0,00	33 717,00	33 717,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	128 460,00	128 460,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 761,80	73 000,00	21 360,00	0,00	0,00	94 360,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 094,06	622 000,00	13 743,84	0,00	-111 500,00	524 243,84	47 166,20
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 701,54	1 000 000,00	20 964,00	1 157 873,52	0,00	2 178 837,52	565 836,78
Total : Dépenses	256 660,76	1 818 717,00	56 067,84	1 067 873,52	19 460,00	2 962 118,36	649 219,98
Recettes d'investissement							
Chapitre	CA 2021	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 614 351,37	0,00	0,00	1 648 397,89	0,00	1 648 397,89	1 648 397,89
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	841 023,47	-104 500,00	736 523,47	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	280 824,22	370 237,00	0,00	-38 000,00	-4 500,00	327 737,00	327 726,17
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	128 460,00	128 460,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 883,06	115 000,00	6 000,00	0,00	0,00	121 000,00	11 185,87
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 333 480,00	0,00	-1 333 480,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	1 905 058,65	1 818 717,00	6 000,00	1 117 941,36	19 460,00	2 962 118,36	1 987 309,93
SOLDE D'INVESTISSEMENT	1 648 397,89	0,00	-50 067,84	50 067,84	0,00	0,00	1 338 089,95

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Monsieur MOREZ Yannick quitte la séance pour le vote du budget administratif

Votants : 34

Adopté à

32 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 20232



DEL2023-101 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET GEMAPI

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Il revient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur Yannick MOREZ Président, lequel ne peut participer au vote.

La présidence de séance est donc assurée par Monsieur Hervé GENTES, 5^{ème} Vice-Président.

En conséquence, il vous est proposé, après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et après adoption des comptes de gestion, dressés par le chef du Service de Gestion Comptable de Pornic de :

- 1°) prendre acte de la présentation des Comptes Administratifs (tableaux joints en annexe),
- 2°) constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous pour l'ensemble des budgets de la CCSE.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Budget Annexe GEMAPI

Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 897,00	0,00	15 534,00	62 431,00	25 452,22	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	113 040,00	0,00	14 680,00	127 720,00	93 980,43	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	207 341,00	-1 800,00	-15 534,00	190 007,00	0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	137 722,00	1 800,00	-14 680,00	124 842,00	71 611,35	
Total : Dépenses	505 000,00	0,00	0,00	505 000,00	191 044,00	
Recettes de fonctionnement						
Chapitre	BP 2022	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	505 000,00	0,00	0,00	505 000,00	505 435,00	
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	58 600,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	505 000,00	0,00	0,00	505 000,00	564 035,00	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	372 991,00	

Section d'investissement						
Dépenses d'investissement						
Chapitre	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	50 000,00	0,00	-1 800,00	43 000,00	91 200,00	18 942,68
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	873 757,00	0,00	0,00	-775 950,00	97 807,00	40 824,16
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Dépenses	983 757,00	0,00	-1 800,00	-732 950,00	249 007,00	59 766,84
Recettes d'investissement						
Chapitre	BP 2022	Reports	BS 2022	DM	Total budgété 2022	CA 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	207 341,00	0,00	-1 800,00	-15 534,00	190 007,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120 694,00	0,00	0,00	-120 694,00	0,00	477,79
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	655 722,00	0,00	0,00	-596 722,00	59 000,00	18 353,35
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	983 757,00	0,00	-1 800,00	-732 950,00	249 007,00	18 831,14
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 935,70

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Monsieur MOREZ Yannick quitte la séance pour le vote du budget administratif

Votants : 34

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023

DEL2023-102 RAPPORT DE LA DETTE – EXERCICE 2022

La Circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et aux établissements publics prévoit la présentation d'un rapport annuel sur la dette, à l'occasion de l'examen et de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Aussi, je vous invite à prendre connaissance du rapport sur la dette 2022, joint en annexe.

Pièce(s) Jointe(s) : Rapport

Dont acte

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023

DEL2023-103 AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

REPRISE DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	1 488 997,14
Résultat 2021 reporté	1 322 780,81
Résultat à affecter	2 811 777,95
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	1 695 867,76
Résultat 2021 reporté	1 125 080,39
R 001 Excédent de financement	2 820 948,15
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en recettes	1 637 866,76
Restes à réaliser en dépenses	1 785 580,49
Besoin de financement	-147 713,73
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)	2 673 234.42€
REPRISE DES RESULTATS SUR 2023	
1)Affectation en réserve (article 1068)	1 100 000.00€
2)Report en fonctionnement R 002	1 711 777.95€

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-104 AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE COMPLEXE AQUATIQUE

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

REPRISE DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	0,00
Résultat 2021 reporté	0,00
Résultat à affecter	0,00
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	0,00
Résultat 2021 reporté	0,00
D 001 Besoin de financement	0,00
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Besoin de financement	0,00
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)	0,00
REPRISE DES RESULTATS SUR 2023	
1)Affectation en réserve (article 1068)	0.00
2)Report en fonctionnement D 001	0.00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-105 AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE POLE ECO TOURISTIQUE

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

REPRISE DES RESULTATS	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2022	0,00
Résultat 2021 reporté	0,00
Résultat à affecter	0,00
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2022	2 819,90
Résultat 2021 reporté	6 071,83
R 001 Excédent de financement	8 891,73
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Besoin de financement	0,00
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)	8 891.73
<u>REPRISE DES RESULTATS SUR 2023</u>	
1)Affectation en réserve (article 1068)	0.00
2)Report en fonctionnement R 002	0.00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-106 AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

REPRISE DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	
Résultats cumulés 2022	-503 039,77
Résultat 2021 reporté	274 314,93
Résultat à affecter	-228 724,84
INVESTISSEMENT	
Résultats cumulés 2022	120 378,65
Résultat 2021 reporté	-2 019 723,83
D 001 Besoin de financement	-1 899 345,18
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en recettes	400,00
Restes à réaliser en dépenses	13 280,00
Besoin de financement	-12 880,00
Besoin ou excédent de financement (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)	-1 912 225,18
REPRISE DES RESULTATS DU 2023	
1) Affectation en réserve (article 1068)	0.00
2) Report en fonctionnement D 002	-228 724.84

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-107 AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

REPRISE DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	1 049 830.82
Résultat 2021 reporté	99 818.34
Résultat à affecter	1 149 649.16
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	464 355.32
Résultat 2021 reporté	690 022.55
R 001 Excédent de financement	1 154 377.87
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en recettes	1 216 287.34
Restes à réaliser en dépenses	307 403.72
Besoin de financement	908 883.62
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)	2 063 261.49
REPRISE DES RESULTATS SUR 2023	
1) Affectation en réserve (article 1068)	999 649.16
2) Report en fonctionnement R 002	150 000.00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



**DEL2023-108 AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE
ORDURES MENAGERES**

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

REPRISE DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	-65 312.86
Résultat 2021 reporté	1 157 298.19
Résultat à affecter	1 091 985.33
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	-310 308.44
Résultat 2021 reporté	1 648 397.89
R 001 Excédent de financement	1 338 089.45
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en recettes	0.00
Restes à réaliser en dépenses	1 042 969.13
Besoin de financement	- 1 042 969.13
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)	295 120.82
REPRISE DES RESULTATS SUR 2023	
1)Affectation en réserve (article 1068)	0.00
2)Report en fonctionnement R 002	1 091 985.33

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



**DEL2023-109 AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE
GEMAPI**

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

REPRISE DES RESULTATS

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	372 991.00
Résultat 2021 reporté	0.00
Résultat à affecter	372 991.00
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2022	-40 935.70
Résultat 2021 reporté	0.00
D 001 Besoin de financement	-40 935,70
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	1 942,63
Besoin de financement	-1 942,63
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)	-42 878.33
REPRISE DES RESULTATS SUR 2023	
1)Affectation en réserve (article 1068)	372 991.00
2)Report en fonctionnement D 001	0.00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-110 BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Sur proposition du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 875 618,30	3 300 000,00	220 000,00	3 520 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 109 903,02	8 550 000,00	120 000,00	8 670 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 831 131,37	1 760 000,00	52 500,00	1 812 500,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 637 500,00	1 637 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	953 967,79	1 165 000,00	0,00	1 165 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 391 645,45	4 165 000,00	0,00	4 165 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	106 121,28	231 000,00	0,00	231 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 413,36	19 000,00	51 000,00	70 000,00
Total : Dépenses	17 285 800,57	19 190 000,00	2 081 000,00	21 271 000,00
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 322 780,81	0,00	1 711 777,95	1 711 777,95
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	237 954,85	163 000,00	0,00	163 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	106 295,98	135 000,00	0,00	135 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 442 619,41	1 430 000,00	19 722,05	1 449 722,05
73 IMPOTS ET TAXES	12 970 294,32	13 335 000,00	270 000,00	13 605 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 699 279,73	3 865 000,00	28 500,00	3 893 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	293 638,87	243 000,00	51 000,00	294 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 714,55	19 000,00	0,00	19 000,00
Total : Recettes	20 097 578,52	19 190 000,00	2 081 000,00	21 271 000,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	2 811 777,95	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	106 295,98	135 000,00	0,00	0,00	135 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	215 592,52	455 074,00	0,00	0,00	455 074,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 702,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	771 560,71	987 926,00	0,00	0,00	987 926,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	237 426,22	518 600,00	112 214,18	84 500,00	715 314,18
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	85 368,37	205 500,00	653 100,00	0,00	858 600,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 605 063,85	1 832 900,00	1 020 266,31	154 919,51	3 008 085,82
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	293 417,33	5 280 000,00	0,00	0,00	5 280 000,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 866,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Dépenses	4 374 293,40	9 485 000,00	1 785 580,49	239 419,51	11 510 000,00
Recettes d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 125 080,39	0,00	0,00	2 820 948,15	2 820 948,15
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	1 637 500,00	1 637 500,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	953 967,79	1 165 000,00	0,00	0,00	1 165 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	215 592,52	455 074,00	0,00	0,00	455 074,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 438 430,01	380 000,00	200 000,00	1 126 685,09	1 706 685,09
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	414 069,21	870 500,00	1 205 426,76	0,00	2 075 926,76
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 001 050,00	6 614 426,00	0,00	-5 198 000,00	1 416 426,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 782,17	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	232 440,00	0,00	232 440,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	39 697,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	7 195 241,55	9 485 000,00	1 637 866,76	387 133,24	11 510 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	2 820 948,15	0,00	-147 713,73	147 713,73	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-111 BUDGET ANNEXE COMPLEXE AQUATIQUE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Sur proposition du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Complexe Aquatique :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	594 793,64	764 587,00	-4 000,00	760 587,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,65	100,00	4 000,00	4 100,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
Total : Dépenses	594 795,29	894 687,00	4 000,00	898 687,00
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	17 196,91	33 500,00	0,00	33 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	573 916,88	861 187,00	4 000,00	865 187,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 681,50	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	594 795,29	894 687,00	4 000,00	898 687,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 806,16	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
Total : Dépenses	5 806,16	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
Recettes d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5 806,16	0,00	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
Total : Recettes	5 806,16	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-112 BUDGET ANNEXE POLE ECO TOURISTIQUE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Sur proposition du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Pôle Eco Touristique :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement (gérée en HT)				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 469,88	205 900,00	0,00	205 900,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	15 300,00	0,00	15 300,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 258,90	2 700,00	0,00	2 700,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	100,00	0,00	100,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	327,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total : Dépenses	185 055,78	225 000,00	0,00	225 000,00
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	183 955,78	225 000,00	0,00	225 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 100,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	185 055,78	225 000,00	0,00	225 000,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement (gérée en HT)					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	439,00	18 000,00	0,00	8 891,73	26 891,73
Total : Dépenses	439,00	18 000,00	0,00	8 891,73	26 891,73
Recettes d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	6 071,83	0,00	0,00	8 891,73	8 891,73
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 258,90	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00
Total : Recettes	9 330,73	18 000,00	0,00	8 891,73	26 891,73
SOLDE D'INVESTISSEMENT	8 891,73	0,00	0,00	0,00	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-113 BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Sur proposition du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Activités Economiques :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	228 724,84	228 724,84
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	184 966,51	1 564 563,00	1 275,16	1 565 838,16
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 891 573,84	3 825 737,00	0,00	3 825 737,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 540,36	34 000,00	0,00	34 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	17 500,77	53 700,00	0,00	53 700,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PREVISIONS	3 961,70	2 000,00	0,00	2 000,00
Total : Dépenses	4 130 543,18	5 481 000,00	230 000,00	5 711 000,00
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	274 314,93	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 366 719,79	4 746 064,00	0,00	4 746 064,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	102 162,00	547 436,00	0,00	547 436,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 341,53	183 500,00	0,00	183 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 280,09	0,00	230 000,00	230 000,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PREVISIONS	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Total : Recettes	3 901 818,34	5 481 000,00	230 000,00	5 711 000,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-228 724,84	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 019 723,83	0,00	0,00	1 899 345,18	1 899 345,18
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 366 719,79	4 746 064,00	0,00	0,00	4 746 064,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	379 621,72	378 000,00	400,00	1 000,00	379 400,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 853,68	1 673,00	12 880,00	1 374,82	15 927,82
Total : Dépenses	5 790 919,02	5 125 737,00	13 280,00	1 901 720,00	7 040 737,00
Recettes d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 891 573,84	3 825 737,00	0,00	0,00	3 825 737,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 300 000,00	400,00	1 914 600,00	3 215 000,00
Total : Recettes	3 891 573,84	5 125 737,00	400,00	1 914 600,00	7 040 737,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-1 899 345,18	0,00	-12 880,00	12 880,00	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-114 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Sur proposition du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe ASSAINISSEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 503,93	151 000,00	0,00	151 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	72 928,16	107 500,00	0,00	107 500,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	848 000,00	150 000,00	998 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	657 800,00	674 000,00	0,00	674 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	29 013,01	30 000,00	0,00	30 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 490,24	132 500,00	0,00	132 500,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PREVISIONS	4 100,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total : Dépenses	947 835,34	1 950 000,00	150 000,00	2 100 000,00
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	99 818,34	0,00	150 000,00	150 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	113 057,00	114 000,00	0,00	114 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 881 217,00	1 830 000,00	0,00	1 830 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 370,00	3 000,00	0,00	3 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	515,12	2 000,00	0,00	2 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	507,04	0,00	0,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PREVISIONS	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total : Recettes	2 097 484,50	1 950 000,00	150 000,00	2 100 000,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	1 149 649,16	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	113 057,00	114 000,00	0,00	0,00	114 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	263 516,90	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	389 819,98	391 000,00	0,00	0,00	391 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 903,96	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 582 006,76	5 222 000,00	266 487,88	-28 403,72	5 460 084,16
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	40 915,84	1 000,00	41 915,84
Total : Dépenses	2 358 304,60	5 757 000,00	307 403,72	122 596,28	6 187 000,00
Recettes d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	690 022,55	0,00	0,00	1 154 377,87	1 154 377,87
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	848 000,00	0,00	150 000,00	998 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	657 800,00	674 000,00	0,00	0,00	674 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	263 516,90	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 429 383,92	500 000,00	0,00	993 334,79	1 493 334,79
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	471 959,10	500 000,00	1 155 800,10	0,00	1 655 800,10
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	3 235 000,00	0,00	-3 235 000,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	60 487,24	1 000,00	61 487,24
Total : Recettes	3 512 682,47	5 757 000,00	1 216 287,34	-786 287,34	6 187 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	1 154 377,87	0,00	908 883,62	-908 883,62	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-115 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Sur proposition du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Ordures Ménagères :

SECTION D'EXPLOITATION

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 524 461,31	6 050 000,00	0,00	6 050 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	236 689,14	271 000,00	0,00	271 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	520 000,00	520 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	327 726,17	261 000,00	500,00	261 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 866,48	112 000,00	0,00	112 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 604,18	40 000,00	0,00	40 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PREVISIONS	124 298,84	170 000,00	0,00	170 000,00
Total : Dépenses	6 300 646,12	6 904 000,00	520 500,00	7 424 500,00
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 157 298,19	0,00	1 091 985,33	1 091 985,33
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	33 717,00	257 000,00	-109 026,26	147 973,74
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 993 393,02	5 365 000,00	0,00	5 365 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	531 999,22	377 000,00	0,00	377 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	650 122,79	271 000,00	0,00	271 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 101,23	464 000,00	-462 459,07	1 540,93
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PREVISIONS	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
Total : Recettes	7 392 631,45	6 904 000,00	520 500,00	7 424 500,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	1 091 985,33	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	33 717,00	257 000,00	0,00	110 973,74	367 973,74
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	53 000,00	5 754,24	0,00	58 754,24
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 166,20	482 000,00	26 277,60	0,00	508 277,60
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	565 836,78	1 435 000,00	1 010 937,29	-943 942,87	1 501 994,42
Total : Dépenses	649 219,98	2 227 000,00	1 042 969,13	-732 969,13	2 537 000,00
Recettes d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 648 397,89	0,00	0,00	1 338 089,95	1 338 089,95
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	520 000,00	520 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	327 726,17	261 000,00	0,00	500,00	261 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 185,87	322 000,00	0,00	-4 589,95	317 410,05
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 644 000,00	0,00	-1 644 000,00	0,00
Total : Recettes	1 987 309,93	2 227 000,00	0,00	310 000,00	2 537 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	1 338 089,95	0,00	-1 042 969,13	1 042 969,13	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à

33 voix pour

2 abstentions

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-116 BUDGET ANNEXE GEMAPI- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Sur proposition du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du budget annexe GEMAPI :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 452,22	130 000,00	-11 800,00	118 200,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	93 980,43	113 500,00	10 000,00	123 500,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	122 000,00	0,00	122 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	71 611,35	140 000,00	1 800,00	141 800,00
Total : Dépenses	191 044,00	505 500,00	0,00	505 500,00
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	CA 2022	BP 2023	BS 2023	Total budgété 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	505 435,00	505 000,00	0,00	505 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	58 600,00	500,00	0,00	500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	564 035,00	505 500,00	0,00	505 500,00
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	372 991,00	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	40 935,70	40 935,70
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	200 009,00	200 009,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	258 000,00	0,00	0,00	258 000,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	18 942,68	0,00	1 942,63	0,00	1 942,63
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	40 824,16	2 067 000,00	0,00	-580 887,33	1 486 112,67
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Dépenses	59 766,84	2 325 000,00	1 942,63	-339 942,63	1 987 000,00
Recettes d'investissement					
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Reports	BS 2023	Total budgété 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	122 000,00	0,00	0,00	122 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	200 009,00	200 009,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	477,79	280 000,00	0,00	372 991,00	652 991,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	18 353,35	784 500,00	0,00	227 500,00	1 012 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 138 500,00	0,00	-1 138 500,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	18 831,14	2 325 000,00	0,00	-338 000,00	1 987 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-40 935,70	0,00	-1 942,63	1 942,63	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-117 REGIME DE PROVISIONNEMENT SEMI-BUDGETAIRE POUR LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGES

La constitution d'une provision s'inscrit dans le cadre du principe comptable de prudence. De manière générale, une provision permet de constater comptablement un risque ou une charge probable, ou encore d'étaler une charge.

La constitution de provisions pour risques et charges est obligatoire dès lors qu'il y a apparition du risque. La constatation de dépréciations est obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif. Les collectivités pratiquent le régime semi-budgétaire des provisions afin de se constituer un autofinancement, il est toutefois possible d'opter pour le régime budgétaire :

- Régime semi-budgétaire : seule la section de fonctionnement est concernée par l'émission de titres et mandats. C'est le régime de droit commun,
- Régime budgétaire : les opérations de constatation et de reprise des provisions sont des opérations d'ordre budgétaires retracées au sein des chapitres des opérations d'ordre de transfert entre sections (040 et 042).

La CCSE a opté pour le régime de provisions semi-budgétaire pour son budget annexe Assainissement. Le régime des provisions budgétaire est appliqué sur ses autres budgets.

Les provisions font l'objet d'une présentation spécifique au sein des rapports accompagnant les budgets primitifs et comptes administratifs transmis au contrôle de légalité.

Après échange avec le Service de Gestion Comptable de Pornic, il est proposé d'opter pour le régime de provision semi-budgétaire pour le budget annexe Ordures Ménagères.

Ce régime améliorerait la compréhension globale du budget en limitant les transferts de crédits entre sections. Compte tenu du caractère industriel et commercial de ce budget, cela permettrait ainsi de mieux évaluer les dépenses et leurs recettes dédiées et ce sur chacune des sections.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-118 FOURNITURES ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANTS ET DE CHEQUES CADEAUX ATTRIBUTION

Le marché relatif au renouvellement des titres restaurants (lot 1) et chèques cadeaux (lot 2) a fait l'objet d'une publicité au BOAMP et JOUE publiée le 11 avril 2023 avec une date limite de réponse fixée au 11 mai 2023.

Le marché est d'une durée d'un an renouvelable trois fois, avec un montant maximum annuel de 350 000 € HT lot 1 et 50 000 € HT lot 2.

Le lot 1 a fait l'objet de 2 réponses et le lot 2 de 5 réponses.

Le rapport d'analyse des offres a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres le 8 juin 2023, et cette dernière l'a validé pour les deux lots.

En conséquence je vous propose :

- d'attribuer le lot 1 à la société Sodexo Pass France (19 rue Ernest Renan, 92022 Nanterre cedex)
- d'attribuer le lot 2 à la société UP COOP (27/29 avenue de Louvresses 92230 Gennevilliers)

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-119 PARC D'ACTIVITES DE LA GUERCHE A SAINT-BREVIN-LES-PINS - VENTE D'UN ENSEMBLE FONCIER A VEDRA IMMOBILIER

L'entreprise VEDRA, immatriculée sous le numéro SIREN 908637010 depuis le 7 décembre 2021 au RCS de Nantes, et dont le siège social est fixé 96 rue des Renardières à Nantes (44100) souhaite acquérir un ensemble parcellaire d'environ 7 318 m², cadastré YE 468 – YE 470 – YE 471 - YE 473 – YE 474 – YE 475 - dans le Parc d'Activités de la Guerche à Saint-Brevin-les-Pins.

Le programme immobilier consiste en la construction d'un Hôtel de tourisme, sous la franchise B&B d'une surface de 2000 m² en R +3 et d'un immeuble à commercialiser d'une surface au sol d'au moins 1000 m². La vente est consentie aux conditions que ce programme immobilier s'intègre dans le tissu économique du pôle « loisirs – sport – tertiaire – commerces ». Il est entendu que les commerces alimentaires (hors restauration), les magasins discount, les commerces pouvant s'inscrire dans le tissu urbain et en particulier le centre-ville, les activités de logistiques (y compris les box), et d'une manière générale, les commerces de moins de 300 mètres carrés n'ont pas leur place sur ce site.

Il est convenu également que les projets seront présentés pour avis au Bureau de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et à la Ville de Saint-Brevin-les-Pins.

Le prix de vente de 53 € HT comprend la création d'une voirie d'accès depuis le Rond-Point « Avenue Georges Brassens » par la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

Je vous propose :

- de fixer le prix de vente au m² est fixé à 53 € HT, soit pour une surface de 7 318 m², un montant HT de trois cent quatre-vingt-sept-mille huit cent cinquante-quatre euros (387 854 €) et un montant de

TVA sur marge de 70 399, 16 € HT (9, 62 € le mètre carré), soit un montant TTC de quatre cent cinquante-huit mille deux cent cinquante-trois euros et seize centimes (458 253 € et 16 centimes),

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Note + Plan

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023



DEL2023-120 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ESTUAIRE - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT EN CATEGORIE 1

Les offices de tourisme peuvent se faire classer, dans le cadre d'une démarche volontaire. Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages : le classement de l'office de tourisme en catégorie 2. Le classement permet aux communes de sa zone de compétence d'obtenir la dénomination de commune touristique. Le classement en catégorie 1 permet la dénomination en station de tourisme qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

Les différents critères sont fixés par l'arrêté du 16 avril 2019 et portent notamment sur :

- l'accueil de la clientèle (accessibilité, signalisation, horaires...),
- l'information touristique (qualité et niveau de diffusion de la documentation, service internet et autres supports bilingues...),
- la démarche qualité et l'analyse de la satisfaction client,
- l'organisation interne et les moyens humains dédiés,
- l'analyse et l'observation statistique,
- la mise en œuvre de la stratégie touristique locale.

Par délibération en date du 21 juin 2018, le Conseil Communautaire avait approuvé la demande de renouvellement du classement en catégorie 1 de l'office de tourisme intercommunal. Ce classement a été obtenu le 25 septembre 2018 pour une durée de 5 ans.

En conséquence, il est proposé de demander le renouvellement du classement de l'office de tourisme intercommunal en catégorie 1.

Je vous demande donc :

- d'approuver la demande de renouvellement du classement de l'office de tourisme intercommunal en catégorie 1,
- d'autoriser la SPL Sud-Estuaire et Littoral, gestionnaire de l'Office de tourisme intercommunal, à effectuer les démarches nécessaires à cet égard.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023

